



Le contrat de travail d'un travailleur saisonnier

Par **youssef45**, le **31/08/2012** à **23:33**

Bonjour,
urgent svp

j'ai un frère qui viens d'avoir un contrat de travail dans l'agriculture dans le sud de france. il va venir comme travailleur saisonnier, ma question si le patron ou mon frère lui même veux arrêter ce travail, est ce qu'il a le droit de travailler dans un autre domaine comme l'intérim ou avec un autre patron.

je ne peux pas vous dire la durée de sa carte de séjour, mais d'après ce que j'ai compris il va avoir un titre de séjour de trois ans mais il a le droit de réster en france que 6 mois.

est ce que vous pouvez me donné des réponses svp

merci de votre aides

cdt

Par **pat76**, le **05/09/2012** à **15:41**

Bonjour

Votre frère a une autorisation de travail accordée par les services de la Préfecture?